

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-2539

présenté par
M. Limongi, M. Gery, M. Villedieu, M. Giletti, Mme Rimbert, Mme Ménaché, M. David Magnier, M. Dufosset, Mme Blanc, M. Pfeffer, Mme Diaz, M. Bilde, Mme Mélin, M. Blairy, M. Meizonnet, Mme Da Conceicao Carvalho, M. Ballard, Mme Joubert, Mme Parmentier, M. de Lépinau, Mme Pollet, M. Golliot, M. Markowsky, Mme Hamelet, Mme Bouquin, M. Chenu, M. Beaurain, M. Lottiaux, Mme Robert-Dehault, M. Allegret-Pilot, Mme Martinez, M. Dussausaye, M. Weber, Mme Lechanteux, M. Rivière, M. Sanvert, Mme Lelouis, M. Meurin, M. Boulogne, M. Dragon, M. Houssin, M. Evrard, M. Tesson, M. Ménagé, Mme Levavasseur, Mme Griseti, M. Tonussi, M. Muller, Mme Laporte, Mme Roy, M. Lioret, M. Bentz, Mme Joncour, Mme Florence Goulet, M. Dessigny, M. Rambaud, M. Jenft, M. Mauvieux, Mme Sabatini, M. Falcon, M. Patrice Martin, M. Jolly, M. Tivoli et M. Bernhardt

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	1	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	1
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
TOTAUX	1	1
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à attirer l'attention de l'État sur l'état préoccupant et l'abandon progressif des petites lignes ferroviaires, particulièrement dans les zones rurales. La fermeture ou la dégradation de ces lignes, souvent éclipsées par les grands axes, crée des fractures en matière de mobilité et compromet le dynamisme local. La mobilité constitue aujourd'hui un enjeu essentiel pour l'ensemble des Français. Pourtant, les habitants des petites communes se retrouvent isolés, confrontés à des trajets longs et compliqués pour accéder aux grands centres urbains.

Pour rejoindre Paris depuis la commune de La Ferté-Gaucher, par exemple, il est nécessaire d'emprunter d'abord un bus, puis un train à partir de la gare de Coulommiers. Ce trajet indirect et le manque de liaisons ferroviaires efficaces rendent les déplacements longs et compliqués : presque deux heures pour rejoindre la capitale, contre une heure pour un Lille-Paris direct. D'autant plus que cela rend axe routier La Ferté-Gaucher - Coulommiers souvent congestionné aux heures de pointe. Cette inégalité met en lumière le manque d'équité dans l'accès aux infrastructures de transport, qui complique le quotidien des habitants et limite le développement économique des communes.

L'exemple de la ligne La Ferté-Gaucher - Coulommiers est particulièrement représentatif. Longtemps fermée, sa réouverture pourrait offrir une alternative de transport essentielle et désenclaver ce secteur de Seine-et-Marne. Cet amendement appelle donc solennellement le gouvernement à examiner sérieusement les solutions de réhabilitation pour cette ligne, une mesure

qui permettrait de revitaliser un secteur économiquement affaibli depuis plus de vingt-cinq ans et d'améliorer la mobilité des citoyens.

Ainsi, nous proposons de prélever 1 euro de crédit à l'action n°07 "Pilotage, support, audit et évaluations" du programme n°217 " Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables" pour abonder la sous-action n°41-01 " Infrastructures ferroviaires" de l'action n°41 "Ferroviaire" du programme n°203 "Infrastructures et services de transports".